

15
8

Mr et Mme PEDELAHORE et Mr et Mme LAVIE

Propriétaires des parcelles A404 et A357 (Photos 1 et 3 : Contour tracé en rouge)

à Labastide-Monréjeau

PLUi - OAP N°4

Photo 1



VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Photo 2 : Elaboration du PLUI



VU
 Pierre BUIS
 Commissaire Enquêteur
 Tél : 05.59.23.59.10
 Port : 06.76.66.40.62

Photo 3 : superposition exacte de la vue satellite, du plan cadastral et des contours de l'OAP



Après consultation du projet du PLUi (Pièce 3A : O.A.P. sectorielle) concernant l'AOP 4 "Las Marlères" à Labastide-Monrejeau (P.129-130), nous avons fait plusieurs **constatations** :

L'OAP divise notre unité foncière en trois parties, et vient séparer l'accès ainsi que les compteurs de nos logements.

1 - De ce fait, sont **exclus** de l'OAP **notre construction** (comprenant deux T5 sur la parcelle A357) ainsi que **notre parcelle A404** (comprenant notre accès et nos compteurs : viabilisation, eau, électricité, téléphone, pluvial, égouts). **Photos 3 et 4.**

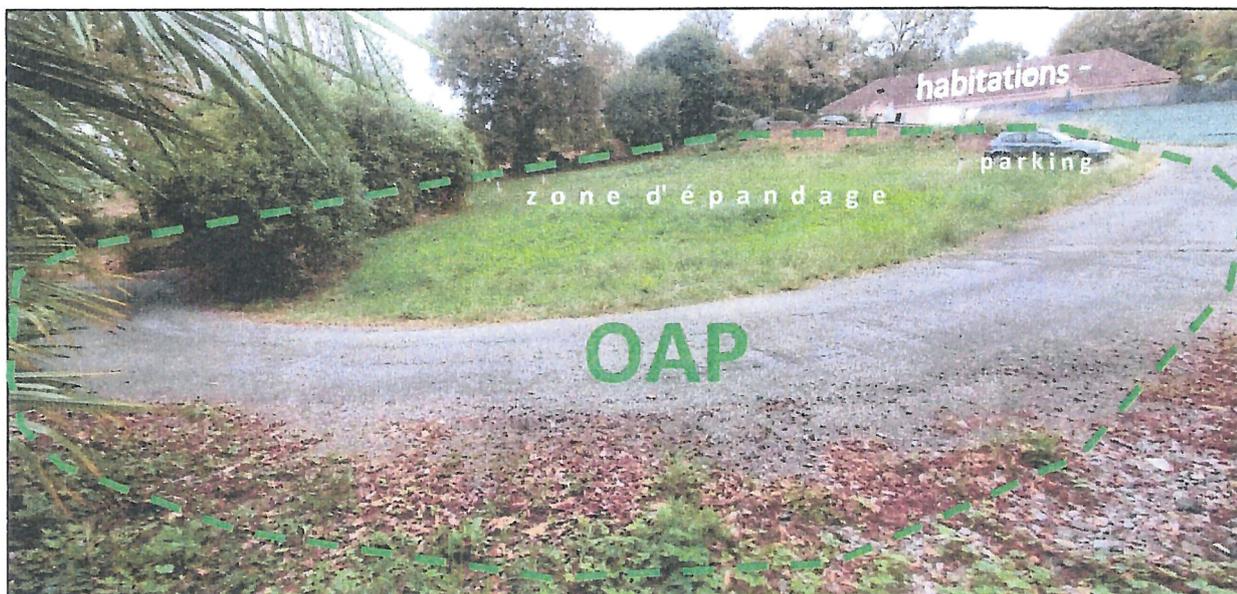
Cependant, nous accédons à nos logements depuis le Chemin de la Mairie par un chemin privé goudronné que nous avons créé sur cette unité foncière (A404 + A357. **Photos 4 et 5.** Il dessert uniquement nos logements et n'est pas ouvert à la circulation du public (**PV de bornage + Attestation de propriété en pièces jointes**).

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Photo 4 : parcelle A404



Photo 5 : parcelle A357



6 - NOS DEMANDES :

Nous ne sommes pas opposés à l'OAP, mais face à ces incohérences, nous demandons :

- que notre chemin ne soit pas désigné comme une "voie de desserte existante" (parcelle A357) mais en tant que "chemin à caractère privé" puisqu'il dessert uniquement notre propriété.
- que la **flèche d'accès** située au centre de notre unité foncière soit supprimée et qu'elle soit positionnée à l'intersection de la parcelle A404 et du Chemin de la Mairie.

Afin d'éviter toute ambiguïté, nous souhaitons que ces rectifications soient effectuées afin que toute personne porteuse d'un projet sur cette OAP n'ait pas d'informations erronées.

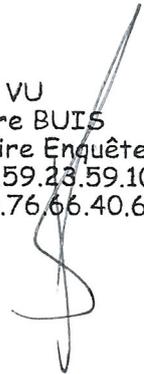
Nous vous remercions de prendre en considération nos demandes légitimes, ceci, dans l'objectif d'une évolution favorable à tous.

Dans l'attente de votre retour,

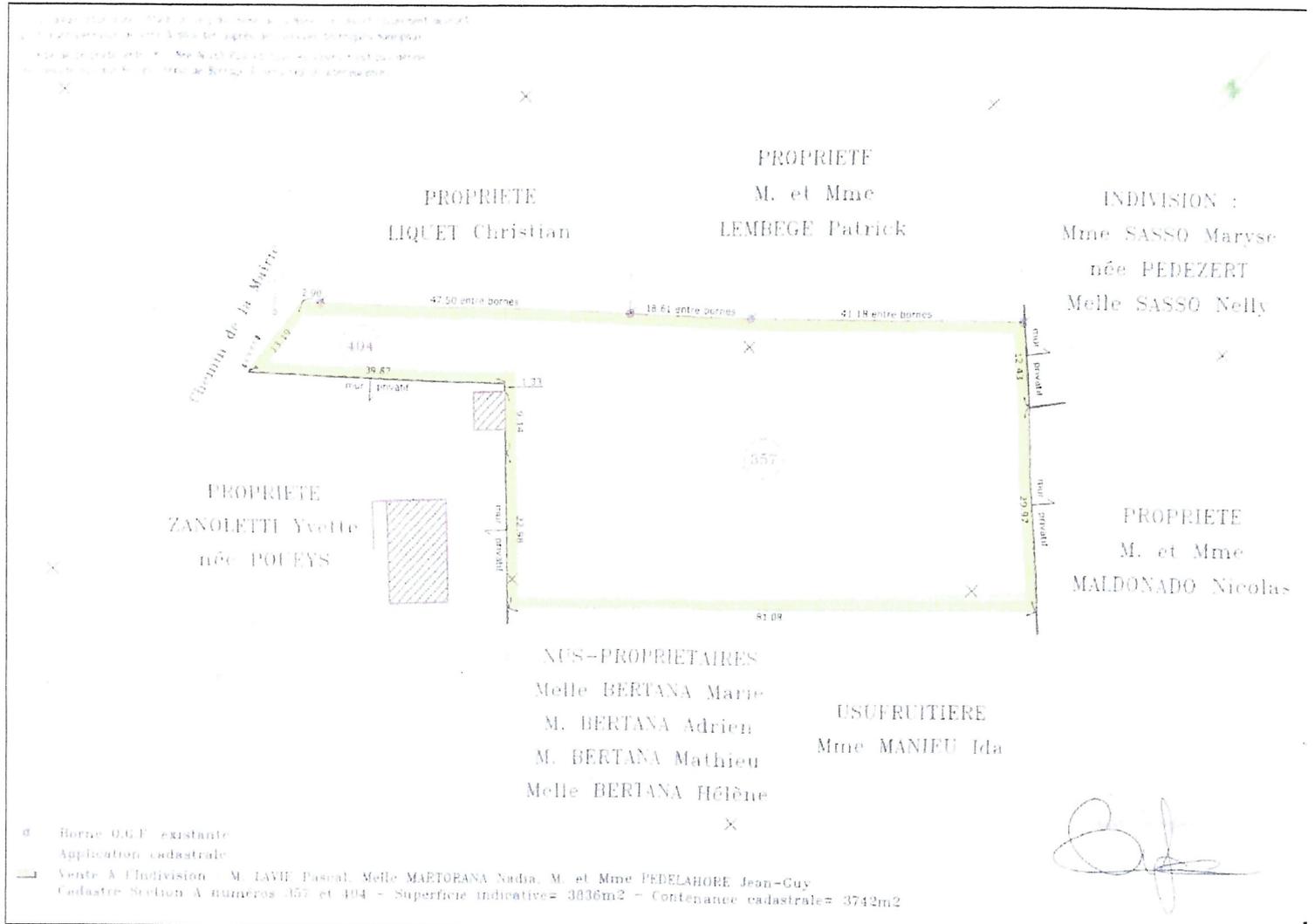
Mr et Mme PEDELAHORE et Mr et Mme LAVIE



VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62



Pièces jointes :



VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62



PIERRE POEY-NOGUEZ - PAUL DUMAS - YANNIK BRIÈRE

NOTAIRES

Associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Successeurs de Maîtres FERRAS, DUPIN, et WAGNER

PAU 2 Rue Mourot

Adresse Postale
B.P. 809
64008 PAU CEDEX

Téléphone : 05.59.27.80.83
Télécopie : 05.59.27.99.37

Etude fermée le Samedi

Adresse courrier électronique
p.poey-noguez-p.dumas-
y.briere@notaires.fr

Paul DUMAS
DES Droit Privé
Diplôme Supérieur de Notariat
Notaire

N. Réf. : PD/BI.

ATTESTATION

PAU, LE 22 SEPTEMBRE 2005

JE SOUSSIGNÉ, Maître Paul DUMAS, notaire associé à PAU, 2 rue Mourot,

CERTIFIE ET ATTESTE que, aux termes d'un acte dressé par moi, le 22 SEPTEMBRE 2005,

1/Monsieur Jean-Guy Joachim PEDELAHORE. [redacted] et
Madame Patricia Marie LAVIE. [redacted]

[redacted]

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.68.40.62

2/Monsieur Pascal Jean LAVIE. [redacted]

[redacted]

Membre d'une association agréée. RIB : 40031 00001 0000145177A 23
Tout règlement supérieur à 75 000 € devra être effectué par virement bancaire ou par chèque de banque.
(Délibération de la Chambre des Notaires des P.A. du 25 avril 2002)
Parking gratuit : Place de Verdun
Parking payant : Les Halles

3/Mademoiselle Nadia Marie MARTORANA, [redacted]

[redacted]

ONT ACQUIS de Monsieur Paul ALVES, [redacted] et Madame Maria José ALVES, [redacted]

[redacted]

Une parcelle de terre non viabilisée avec un chemin d'accès située commune de LABASTIDE MONREJEAU (64170), chemin de la Mairie cadastré section A numéro 357 pour 33a 70ca et section A numéro 404 pour 03a 72ca.

La parcelle a fait l'objet d'un plan de masse qui demeurera ci-annexé, établi par Monsieur VIGNAU, géomètre expert à ARTIX, le 7 juillet 2005, en l'absence de bornage contradictoire en ce qui concerne la limite sud du terrain.

Ledit plan stipulant une surface indicative de 3 836 mètres carrés, et une surface cadastrale de 3 742 mètres carrés.

Tels que lesdits biens existent, sans aucune exception ni réserve, notamment tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de [redacted] [redacted] (€), payé comptant et quittancé à l'acte.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT,
A PAU, le 22 SEPTEMBRE 2005

P. DUMAS

[Signature of P. Dumas]
[Circular stamp: S. P. DUMAS, Notaire, PAU]

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62